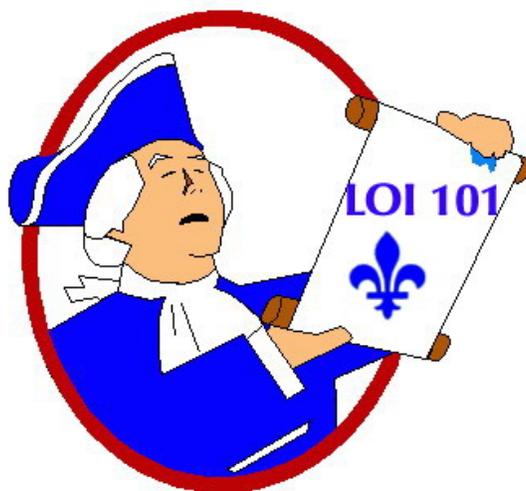


SOVERAINETÉ LA SOLUTION INC.

CCE – 073M
C.G. – P.L. 14
Charte de la
langue française



Mémoire de la langue française au Québec

ANNEXE D'IDENTIFICATION

- Nom : Souveraineté La Solution inc.
- Adresse : C.P. 313, Cowansville (Québec) J2K 3S7, Tél. : (450) 293-3562
- Date de fondation : 2 décembre 1999 sous le matricule 1148984140-Québec
- Genre : Souveraineté La Solution inc. est une compagnie à but non lucratif vouée au droit du peuple québécois à l'autodétermination démocratiquement dans le contexte actuel.
- Buts : Renseigner les Québécois sur la soi-disant démocratie du Canada anglais et les descendants des conquérants loyalistes. Leur enlever le voile qui couvre leurs yeux par des révélations désastreuses faites par les dires et les gestes des descendants des conquérants et le Canada anglais qui ont gardé pendant tout près de 250 ans dans l'ignorance politique et économique, tous les francophones du Québec et du Canada et qui continuent de plus belle en accélérant la cadence. Informer les gens sur le sujet des bienfaits de la souveraineté et ceci avec les moyens mis à notre disposition.

REMERCIEMENTS ET HISTORIQUE

Un grand merci pour nous donner l'opportunité de s'exprimer en déposant ces recommandations tout en espérant que le voile qui couvre certains yeux et aussi de ceux de certains commissaires de cette Commission ainsi que d'une bonne partie de la population, qui à défaut de voir, nous tiennent sur le chemin très onéreux de la confrontation, où nous rencontrons toutes les misères humaines imaginables. Le cauchemar des francophones commença le 8 septembre 1760 par la signature du gouverneur Vaudreuil qui signa l'Acte de capitulation. C'était des francophones qui passaient sous la domination britannique. Le « Colonial Office » de l'époque imposa successivement divers règnes politiques tels que : Régime des 4 Lois qui donna le droit aux francophones : 1^{ère} Loi, Éducation; 2^e, Langue; 3^e, Religion qui furent abolies après 1867, date de la signature de la Confédération à l'exception de la 4^e Loi. Compte tenu que les francophones étaient plus nombreux, les anglais se dotèrent d'une Loi démographique qu'ils ont abolie après la deuxième guerre mondiale, soit à la fin des années 1940. La Loi démographique anglaise interdisait à toute personne d'émigrer dans la nouvelle colonie anglaise, si cette personne provenait de colonies françaises.

C'était le commencement de la revanche des berceaux. Le Canada doublait sa population francophone à tous les 25 ans. Le clergé en profitait et s'imposait. Au début de l'année 1791, le roi d'Angleterre se plaignait que ses loyalistes ne venaient pas coloniser sa nouvelle colonie. Les loyalistes qui ont fui les états de la Nouvelle-Angleterre pour se réfugier en Pennsylvanie et à l'ouest du fleuve Mississippi se sentirent visés de ses dires et répliquèrent en disant au roi : si tu veux qu'on colonise ta colonie, fais-nous une place : c'est ainsi qu'à la fin de 1791, le roi d'Angleterre sépara le Canada en deux pour en faire le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario) en disant ceci : c'est pour faire une place à mes loyalistes.

Dans toutes les provinces qui forment le Canada d'aujourd'hui, ainsi que tous les territoires de la Nouvelle France, la Louisiane, le pays de l'Illinois, la population de langue française a été bafouée et sa langue bannie.

Alberta histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1978 Dépôt du Policy on Minority Language Instruction.

1982 Adoption du drapeau franco-albertain, une œuvre de Jean-Pierre Grenier.

1987 Le président de l'Assemblée législative demande au député Léo Piquette de s'excuser pour s'être exprimé en français lors de la période de questions. Léo Piquette refusera de s'excuser. Le

1er décembre, plus de 500 personnes protesteront devant la législature albertaine pour appuyer Léo Piquette. Celui-ci obtiendra le droit de s'exprimer en français après avoir fait distribuer une version anglaise de ses propos.

1988 Adoption de la loi 60 abolissant les droits linguistiques conférés par l'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest; l'Alberta devient officiellement une province unilingue anglaise.

1990 La Cour suprême du Canada reconnaît le droit à la gestion scolaire conféré dans l'arrêt Mahé, cause qui est devant les tribunaux depuis 1983.

1993 Le gouvernement albertain adopte la Loi 8 et reconnaît aux francophones la gestion de leurs 21 écoles. Certaines sont ouvertes depuis 1984 : l'école Maurice-Lavallée à Edmonton et l'école Sainte-Anne à Calgary, qui deviendra plus tard l'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys.

1999 Création du Secrétariat francophone du gouvernement albertain le 16 mars.

2005 L'Alberta, qui n'avait pas eu de représentant francophone au Sénat depuis plus de 40 ans, célèbre la nomination d'une sénatrice franco-albertaine, l'honorable Claudette Tardif.

2007 Le monument « L'empreinte francophone », érigé sur le terrain de l'Assemblée législative en l'honneur des francophones de l'Alberta, est dévoilé le 28 juin. Le monument est une œuvre de l'artiste Herman Poulin et comprend les empreintes de 1 166 francophones récoltées dans 12 régions de la province.

2008 Le 2 juillet, la cour provinciale de l'Alberta rend un jugement en faveur de Gilles Caron, qui avait contesté en 2003 la validité d'une contravention rédigée en anglais seulement. Ce jugement reconnaît que le respect des droits linguistiques des francophones était une condition d'entrée en confédération des Territoires du Nord-Ouest qui sont par la suite devenus, entre autres, la province de l'Alberta. La province décide d'aller en appel de cette décision.

Les précédents

Les droits inhérents des francophones en Alberta étaient établis et pratiqués par les compagnies de traite de la fourrure, les ordres religieux, les colons, les Métis francophones et les pionniers franco-albertains aux 18e et 19e siècles. Ils ont été garantis par la Reine de l'Angleterre en 1869, ensuite enchâssés par la couronne en 1877 pour l'Alberta, incluse autrefois dans les terres de Rupert. Les droits linguistiques font partie de la fabrique de l'Alberta. L'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest fut adopté en 1877 et incluait le bilinguisme officiel dans l'administration des institutions gouvernementales et juridiques.

En 1890, le conseil territorial des Territoires du Nord-Ouest amorce une période de suppression des droits inhérents des francophones en abrogeant l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, celui qui garantissait le français comme l'une des deux langues officielles des institutions territoriales. Par la suite, le français est légiféré comme langue " illégale " aux yeux des institutions publiques albertaines, bien que le français demeure une langue d'économie, de culture, d'échanges et de patrimoine albertain au sein du Canada.

En 1988, la Cour suprême du Canada a jugé que l'article 110 était toujours en vigueur dans la province de l'Alberta et de la Saskatchewan. Cependant, le jugement indique aussi que le gouvernement de l'Alberta avait le droit d'abroger cette loi.

Colombie-Britannique histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1980 La fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB), alors connue sous le nom de Fédération des Franco-Colombiens (FFC), fonde avec un groupe de parents l'Association des parents francophones, devenue la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique.

1990 Le 1^{er} janvier, l'accès à la justice en français dans les instances criminelles devant les tribunaux de juridiction provinciale entre en vigueur.

1996 En mars, la communauté francophone prend en charge sa destinée en signant la première entente Canada-communauté avec le ministère du Patrimoine canadien.

1997 En juin, le ministère de l'Éducation dépose le projet de loi 45, loi visant à amender la *Loi scolaire de la Colombie-Britannique* et créant officiellement le Conseil scolaire francophone.

1998 Création de la Société de développement économique de la Colombie-Britannique.

2000 L'Association des juristes d'expression française voit le jour. Cet organisme à but non lucratif est voué à la promotion du français en matière d'administration de la justice.

2001 Pour la première fois dans l'histoire de la Colombie-Britannique, les gouvernements provincial et fédéral signent une entente visant la promotion des langues officielles. Le gouvernement provincial nomme aussi un représentant des Affaires francophones au sein de son gouvernement.

2003 Création de RésoSanté, un regroupement d'acteurs principaux du domaine de la santé dont le mandat est d'appuyer le développement, l'accès intégré et la pérennité des services de santé en français en Colombie-Britannique.

2004 Mise en place de programmes d'éducation en français à l'Université Simon Fraser.

2006 Signature d'un accord de collaboration avec le Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver (COVAN), la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (Fondation dialogue) et la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique. Cet accord permet à la francophonie britanno-colombienne et canadienne de s'impliquer activement dans les activités menant à 2010 et d'appuyer le COVAN dans ses besoins en matière de langues officielles et dans la réalisation des Jeux.

2007 Mise en ondes de la Société radio-communautaire de Victoria, première radio communautaire en français de la province.

2008 Ouverture de l'Agence francophone pour l'accueil des immigrants : un projet piloté par la FFCB avec la collaboration d'un consortium. Cette agence a pour objectif d'appuyer l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants francophones de la province.

2009 La communauté francophone se dote d'une nouvelle image de marque pour accentuer sa présence auprès de l'ensemble de la population.

Île-du-Prince-Édouard histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1980 Amendement apporté à la *Loi scolaire* de l'Île-du-Prince-Édouard qui permet l'établissement officiel de classes scolaires de langue française dans cette province.

1987 Promulgation d'une politique sur les services en français par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

1990 Création de la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard qui permet aujourd'hui aux Acadiennes, Acadiens et francophones insulaires de gérer leurs propres écoles.

1991 Fondation de la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard et établissement du Centre provincial de formation pour adultes à Wellington en 1994. À partir de ce Centre, la Société éducative offre un service de formation à distance ainsi qu'un éventail de cours à temps partiel et sur mesure à la clientèle adulte francophone insulaire. De plus, la Société éducative développe et assure la livraison de programmes d'alphabétisation.

1999 Mise sur pied du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) afin d'appuyer l'essor économique de la francophonie insulaire.

2000

- C'est en janvier que la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard accueillait avec joie la décision de la Cour suprême du Canada en faveur des parents francophones de Summerside/Miscouche qui réclamaient depuis 1982 à la province de l'Île-du-Prince-Édouard l'établissement d'une école homogène francophone dans leur communauté. Le jugement a reconnu « que la communauté francophone de Summerside/Miscouche a droit, sur son territoire, à une école donnant une instruction en français ».
- Proclamation des premiers articles de la *Loi sur les services en français* de l'Île-du-Prince-Édouard;
- Ouverture d'écoles françaises à Summerside, Rustico et dans Prince-Ouest et à Souris (entre 2000-2002);

2002 Création du Réseau des services de santé en français de l'Île-du-Prince-Édouard, un organisme qui travaille à assurer un accès accru aux services de santé et aux services sociaux en français pour la population acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard.

2008 Le Collège Acadie I.-P.-E., la seule institution postsecondaire de langue française dans la province, est reconnu officiellement par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à titre d'établissement d'enseignement postsecondaire subventionné par l'État. Cette reconnaissance fait partie de l'engagement du gouvernement provincial dans le développement d'un plan à long terme pour renforcer la communauté acadienne et francophone. Le Collège offre une formation de qualité en français à partir de son centre de formation principal situé à Wellington et de ses deux centres satellites à Charlottetown et à Deblois (Prince-Ouest).

Manitoba histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1978 La loi de 1890 abolissant le français comme langue officielle de la province est jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada.

1981 Un an après le dévoilement du drapeau franco-manitobain, on assiste à la création du Secrétariat des services en langue française du gouvernement du Manitoba.

1985 La Cour suprême du Canada déclare toutes les lois de la province inconstitutionnelles car uniquement adoptées en anglais. Trois ans plus tard, on assiste à la constitution de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba.

1988 Création de l'Association des juristes d'expression française ou Manitoba.

1990 Le Centre de ressources éducatives à l'enfance (CREE) voit le jour.

1991 Mise en ondes d'Envol 91 FM, première radio communautaire francophone dans l'Ouest canadien.

1992 Adoption de la Partie III de la Loi sur la ville de Winnipeg établissant les services municipaux en français; à Ottawa, la Chambre des Communes reconnaît Louis Riel comme fondateur de la province du Manitoba.

1994 La Cour suprême du Canada déclare que la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux Franco-Manitobains et Franco-Manitobaines la gestion de leurs écoles françaises. La mise sur pied de la Division scolaire franco-manitobaine numéro 49 avec vingt écoles aura lieu au cours de la même année. Deux ans plus tard, on assistera à la création, par l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM), du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM).

1996 L'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) crée le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM).

2002 Ouverture des Centres des services bilingues; nomination de la Franco-Manitobaine Maria Chaput au Sénat canadien.

2003 L'Accueil francophone de la Société franco-manitobaine voit le jour.

2006 Incorporation du Directeur de l'activité sportive du Manitoba inc.

2007 L'Agence nationale et internationale du Manitoba débute.

Nouveau-Brunswick histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1981 *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques* du Nouveau-Brunswick.

1982 La province reconnaît officiellement le drapeau acadien.

1983-1984 Le journal *L'Évangeline* ferme ses portes. Deux journaux lui succèdent : *Le Matin* de Moncton et *L'Acadie nouvelle* de Caraquet. *Le Matin* fermera ses portes quatre ans plus tard.

1987 Aldéa Landry devient la première Acadienne élue à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

1988 Fondation de Radio Péninsule (CKRO), première radio communautaire francophone hors Québec.

1993 Enchâssement de *la Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques* dans la Constitution canadienne. Pierrette Ringuette-Maltais devient la première Acadienne de l'Atlantique élue à la Chambre des Communes du Canada.

1994 Congrès mondial acadien et Retrouvailles des familles acadiennes à Moncton; Création du Fonds de l'Avenir de la SAANB inc. Roméo LeBlanc devient le premier Acadien nommé gouverneur général du Canada.

1995 Rose-Marie Losier-Cool devient la première Acadienne nommée sénatrice.

1997 Le juge Michel Bastarache est nommé à la Cour suprême du Canada.

1998 Claudette Arsenault-Bradshaw devient la première Acadienne à accéder à un poste de ministre fédéral.

1999 L'Acadie est l'hôtesse du Sommet de la Francophonie, à Moncton;

Bernard Lord devient le deuxième premier ministre acadien élu à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

2000 Fondation de l'Association des aînées et aînés francophones du Nouveau-Brunswick.

2002 Une nouvelle loi sur les langues officielles est adoptée.

2003 Le réseau Santé en français du Nouveau-Brunswick est créé.

2006 La Commission consultative sur la gouvernance de la société civile de l'Acadie du Nouveau-Brunswick remet son rapport au Forum de concertation des organismes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick.

2008 La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau Brunswick (SAANB) devient la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB).

Nouvelle Écosse histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Histoire

Une centaine de familles françaises donnent naissance à l'Acadie au XVII^e siècle en s'établissant autour de Port-Royal, sur les rives de la Baie française (Baie de Fundy). Dotés d'un sens communautaire peu commun, les Acadiennes et les Acadiens développent petit à petit une culture qui leur est propre, dans un environnement nouveau dont ils essaient de tirer le meilleur parti à des fins agricoles. Leur nombre croît, pour atteindre environ 14 000 membres en 1755.

Fortement disputée, la région devient définitivement britannique en 1713. Les Acadiennes et les Acadiens s'engagent à rester neutres dans le conflit qui continue d'opposer la France à l'Angleterre dans la région atlantique actuelle. Mais le gouvernement britannique, mettant en doute leur engagement, leur demande de prêter un serment d'allégeance à la Couronne, ce qui sèmera une discorde longue de plusieurs décennies. En 1755, le gouverneur britannique Charles Lawrence déporte les familles acadiennes de la Nouvelle-Ecosse péninsulaire vers les colonies américaines. Plusieurs trouvent un refuge temporaire à l'île-Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard) et à l'île-Royale (île du Cap-Breton), d'autres au Nouveau-Brunswick actuel et aux environs de Québec. À l'exception de ce dernier groupe, les Acadiennes et Acadiens ne s'établiront pas de façon permanente dans leurs nouveaux milieux de vie. La crainte des colons anglais et de nouvelles déportations, ainsi que le rêve du retour, les en empêchent.

On permet aux Acadiennes et aux Acadiens de revenir en Nouvelle-Ecosse en 1764. Il leur est interdit toutefois de coloniser une région en nombre suffisant pour former une société autonome. Les Acadiennes et les Acadiens se dispersent donc le long des côtes de la province. Des communautés acadiennes se forment néanmoins à plusieurs endroits. Les nombreux liens consanguins permettant de développer des réseaux de solidarité et de systèmes d'entraide solides, les communautés ont réussi, avec l'aide de l'Église, à se bâtir un territoire au coeur d'un environnement politique plus que difficile. Mais elles l'ont fait dans une presque autarcie, sans profiter d'une économie de marché alors en plein essor.

Plusieurs des Acadiennes et Acadiens qui ont fui la Déportation ou qui ont été déportés aboutissent en Nouvelle-Ecosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, et c'est dans cette dernière province qu'est fondée, en 1881, la Société nationale des Acadiens. Son mandat est clair : sortir le peuple acadien de la marginalisation, ce qui engendre une action qui, plus de cent ans plus tard, est toujours prioritaire à la Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse, mise sur pied en 1968.

Les 30 dernières années

Le tort était déjà fait.

1981 On crée l'école acadienne. Le 24 juin, le lieutenant-gouverneur de la province signe le projet de loi 65 qui consacre le droit pour sa minorité francophone à l'enseignement en français. Cet enseignement se fera dans les écoles désignées acadiennes par le ministre de l'Éducation à la demande des commissions scolaires.

1984 Formation de l'Association des Acadiennes de la Nouvelle-Ecosse.

1984 Création de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Ecosse (FPANE).

1990 L'arrivée de la radio communautaire de langue française en Nouvelle-Ecosse alors que radio CIFA entre en ondes à Clare dans le sud-ouest de la province, suivie de radio CKJM à Chéticamp, au Cap-Breton, en 1995, et radio CKRH, en 2007, dans la région métropolitaine de Halifax/Dartmouth.

1996 Création du Conseil scolaire acadien provincial, assurant pour la première fois la gestion scolaire en Nouvelle-Ecosse.

1998 La communauté acadienne obtient la gestion du Site national historique de Grand-Pré grâce à une entente avec le gouvernement fédéral.

2000 Le juge Arthur LeBlanc de la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse donne raison aux parents ayants droit et demande au Conseil scolaire acadien provincial et au ministère de l'Éducation de mettre en place des écoles homogènes au plus tard en septembre 2001. Cette décision est contestée par la province de la Nouvelle-Ecosse et par la suite renversée par la Cour d'appel de la Nouvelle-Ecosse. En 2003, la Cour suprême du Canada accueille l'appel de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Ecosse dans l'affaire Doucet-Boudreau contre le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Ecosse et rétablit l'ordonnance du juge de première instance relative à sa compétence de vérifier l'exécution de la réparation accordée.

2004 Le 3^e Congrès mondial acadien (CMA) a lieu en Nouvelle-Ecosse, à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de Port-Royal. Au-delà de 750 000 visiteurs se rendent dans les régions acadiennes de la Nouvelle-Ecosse fêter ce grand événement.

2004 Adoption par la Nouvelle-Ecosse de la *Loi sur les services en français*. La loi 111 a pour objet de favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone et de pourvoir à la prestation, par les institutions et organismes publics désignés, de services en français destinés à la collectivité acadienne et francophone. Il s'agit de la quatrième loi sur les services en français à être adoptée par une province au Canada autre que le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince Édouard.

2008 La 29^e finale des Jeux de l'Acadie a lieu pour la première fois en Nouvelle-Ecosse à Halifax. La municipalité de Halifax et une équipe de bénévoles dévoués de la communauté acadienne et francophone accueillent 1100 athlètes et environ 400 accompagnateurs venus des quatre coins de l'Acadie.

Nunavut histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Histoire

Les francophones sont au Yukon depuis le tout début de la présence européenne. Au temps de la ruée vers l'or du Klondike, les Canadiens français surpassaient même en nombre les Canadiens anglais. Cependant, les premières personnes non autochtones à venir au Yukon n'étaient pas en quête d'or, mais pratiquaient le commerce des fourrures. Au Yukon, comme ailleurs au pays, les voyageurs canadiens-français et métis ont joué un rôle essentiel dans ce type de commerce.

Alors que les entreprises russes ont dominé le commerce en Alaska jusqu'en 1867, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) était la principale compagnie au Yukon. En 1840, Robert Campbell a exploré l'intérieur du Yukon pour le compte de la CBH. Il voyagea le long de la rivière Pelly et du fleuve Yukon avec l'aide de guides canadiens-français de confiance. Pour les récompenser de leurs efforts, il baptisa des lieux géographiques en leur honneur.

C'est un traiteur francophone, François-Xavier Mercier, qui réussit à concurrencer le monopole commercial de la CBH. Avec l'aide de son partenaire Jack McQuesten, il construisit en 1874 le poste de Fort Reliance, juste en aval de l'embouchure de la rivière Klondike. C'est aussi en grande partie grâce à ses efforts que l'Église catholique envoya les premiers missionnaires oblats dans la région. Prêtres et sœurs francophones du Canada et d'Europe eurent par la suite un impact important sur le développement du Yukon, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé.

À l'époque de la ruée vers l'or du Klondike, à la fin du XIXe siècle, les francophones étaient déjà bien établis dans la région. Ils jouèrent d'abord un rôle essentiel dans la fondation et le développement des nouvelles agglomérations du Yukon, particulièrement Dawson et Mayo. Par la suite, ils eurent aussi un rôle actif dans la vie sociale et politique du territoire au sein de la nouvelle société qui émergea de la ruée vers l'or. Arpenteurs, ingénieurs, enseignants, prospecteurs, aventuriers, gens d'affaires, hommes et femmes, les francophones ont laissé leur marque au Yukon. Les noms de lieux attestent aujourd'hui d'une riche présence francophone sur tout le territoire.

Néanmoins, au cours des cent dernières années, la forte émigration qui suivit le déclin de la ruée vers l'or, l'isolation et l'absence d'une infrastructure appropriée menèrent à la quasi-assimilation de la population francophone malgré une présence continue. C'est au début des années 1980 que l'on vit renaître, grâce à des efforts concertés au sein de la communauté franco-yukonnaise, un intérêt pour la langue et les droits des francophones.

De nouveaux services, comme une garderie, une école et un centre francophone, sont dorénavant des preuves tangibles de la vitalité de la collectivité francophone.

La nature sauvage du Yukon continue toujours d'attirer l'âme francophone. Les grands espaces du Yukon offrent d'innombrables occasions de vivre loin des contraintes imposées dans les villes et interpellent l'esprit féru d'individualisme. Mais le Yukon d'aujourd'hui est aussi devenu beaucoup plus qu'une destination pour des francophones en quête d'aventure - c'est un endroit où les personnes d'expression française peuvent vivre, se développer et contribuer par leur langue et leur culture. C'est un endroit où il fait bon vivre et grandir en français.

Les 30 dernières années

Le tort était déjà fait.

1979 Les francophones du Yukon se regroupent pour former une association qui deviendra plus tard, en 1982, l'Association franco-yukonnaise (AFY). L'AFY fondera le journal L'Aurore boréale un an plus tard, soit en 1983.

1984 À la suite d'une violation du code de la route, le Franco-Yukonnais Daniel Saint-Jean dénonce, devant les tribunaux, l'inconstitutionnalité de sa contravention rédigée en anglais seulement. L'affaire donne naissance aux premières discussions sérieuses entre les gouvernements fédéral et territorial quant à l'obligation du territoire de servir les francophones dans leur langue.

Création du programme d'enseignement en français langue maternelle, appelé le programme-cadre de français, de la 1^{re} à la 6^e année, grâce à des enseignants et des parents membres de l'AFY; trente-quatre enfants fréquentent les deux classes du programme, logées au sous-sol de l'école Whitehorse Elementary. La Garderie du petit cheval blanc apparaîtra en 1989. Le milieu de l'éducation en français continuera d'évoluer au point où l'école Emilie-Tremblay deviendra homogène en 1990, puis obtiendra la 12^e année en 1995. Entre temps, en 1990, la nouvelle loi sur l'éducation sera adoptée et des élections auront lieu en 1991 pour élire des conseillers scolaires francophones.

1990 La nouvelle loi sur l'éducation sera adoptée et des élections auront lieu en 1991 pour élire des conseillers scolaires francophones.

1985 Des bénévoles de l'AFY commencent à produire l'émission Rencontres sur les ondes de CBC Yukon.

1986 Les années 1986-1988 sont le théâtre d'une grande effervescence de la francophonie avec, dans un premier temps, la création du drapeau franco-yukonnais (1986), puis, deux ans plus tard, la signature de la première entente Canada-Yukon sur les langues et l'adoption de la Loi sur les langues du Yukon, à la suite de laquelle le Bureau des services en français (BSF), aujourd'hui appelé Direction des services en français, sera créé (1988).

1993 L'UNESCO reconnaît la politique de relations communautaires de l'AFY : Vivre ensemble en harmonie.

1995 Naissance de l'association Les EssentiElles, du comité Espoir Jeunesse et de la troupe de théâtre Les Voyageurs de l'école Emilie-Tremblay; la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) no 23 est créée.

1999 Après avoir obtenu, en 1991 et après 12 années de requête, le signal FM de la radio française de Radio-Canada, les francophones de Whitehorse obtiennent l'accès sans frais à la télévision française de Radio-Canada.

2000 Quatre ans après l'offre d'un service régulier d'éducation aux adultes par l'AFY, c'est la création du Service d'orientation et de formation des adultes, le SOFA.

2002 Le comité Canada-France voit le jour. Il se nomme aujourd'hui Espace France-Yukon.

2005 Le Centre de la francophonie (ouvert en 2001) devient le seul guichet d'accueil et d'aide aux nouveaux arrivants. La Fondation boréale est également créée. Elle a pour mandat de financer des projets éducatifs.

2007 Le 15 mai est proclamé Journée de la francophonie yukonnaise par le gouvernement territorial.

2008 Première édition du Festival du solstice; fête unique d'activités et de spectacles aux couleurs de la francophonie à Whitehorse avec plusieurs prestations d'artistes francophones, francophiles et anglophones yukonnais pendant les journées les plus longues de l'année.

Ontario histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1979 Reconnaissance du droit de tout francophone de subir un procès d'instance criminelle en français en Ontario.

1984 La communauté franco-ontarienne obtient un jugement de la Cour d'appel reconnaissant aux francophones le droit de gérer leurs écoles. Le gouvernement adopte par la suite une loi garantissant à tout francophone le droit à l'enseignement en français. Quatre ans plus tard, on inaugure les deux premiers conseils scolaires de langue française en Ontario : un à Toronto et un à Ottawa-Carleton.

1986 Après neuf ans de luttes continues, les francophones obtiennent de l'Ontario l'adoption de *la Loi sur les services en français* (Loi 8) qui garantit les services en français du gouvernement ontarien dans 22 régions désignées de la province. La loi entrera en vigueur en 1989.

1987 La chaîne française de TVOntario entre en ondes : elle rejoint 70 % des francophones de l'Ontario desservis par le câble. Cet événement sera suivi de deux autres créations, en 1988, soit celle du Réseau francophone des services de garde et celle de centres francophones d'alphabétisation communautaire.

1990 Neuf ans après l'ouverture du Collège francophone de technologie agricole et alimentaire d'Alfred, un premier collège de langue française des arts appliqués et de technologie, La Cité collégiale, ouvre ses portes à Ottawa. À la suite de la Commission Bourdeau (1990), le Collège Boréal pour le Nord devient réalité en 1993.

1993 Désignation des deux premières cliniques juridiques en vertu de la *Loi sur les services en français*; la première clinique est située dans la région de Stormont-Dundas-Glengarry et l'autre dans Prescott-Russell.

1998 Le 1^{er} janvier, douze conseils scolaires de langue française sont créés dans le cadre d'une grande réorganisation administrative. Ils seront dorénavant responsables de la gestion des établissements élémentaires et secondaires francophones.

1999 La Cour divisionnaire de l'Ontario reconnaît au dossier de l'Hôpital Montfort la protection constitutionnelle des minorités linguistiques et de leurs institutions et renverse la décision de la Commission de restructuration des soins de santé. En janvier 2000, cette même Commission porte en Cour d'appel cette décision de la Cour divisionnaire.

2001 Le drapeau franco-ontarien est reconnu officiellement dans une loi comme l'emblème de la communauté francophone de l'Ontario. Cinq ans plus tard, en 2006, on assiste au dévoilement du premier Monument de la francophonie, symbole concret et visible de l'identité franco-ontarienne.

2002 Le gouvernement de l'Ontario perd une deuxième manche dans sa bataille judiciaire contre l'Hôpital Montfort, cette fois devant la Cour d'appel. Il renonce en février 2002 à porter l'affaire devant la Cour suprême du Canada. L'hôpital reste ouvert et entreprend plusieurs projets de développement.

2006 Naissance de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), née de la fusion entre l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et la Direction Entente Canada-communauté Ontario (DECCO).

2007 Adoption de la *Loi sur l'intégration du système de santé local* qui prévoit, notamment, que le système de santé devra respecter les exigences de la *Loi sur les services en français* lorsqu'il dessert les collectivités francophones. La Loi crée un Conseil consultatif des services de santé en français qui conseille le ministre sur les questions liées à la santé et à la prestation des services aux collectivités francophones.

Après la naissance de l'Office des affaires francophones (1985), la province de l'Ontario crée le Commissariat aux services en français, dont le mandat vise à faire respecter la *Loi sur les services en français* dans la prestation des services gouvernementaux.

Saskatchewan histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1979 Tenue à Batoche et à Saint-Laurent-de-Grandin d'un rassemblement jeunesse intitulé : « On s'garoche à Batoche »; cet événement marque la création de la Fête fransaskoise, un festival culturel de langue française qui sera longtemps un point de rencontre incontournable pour la communauté fransaskoise.

1980 Longtemps revendiqué par l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC), le Bureau de la minorité de la langue officielle (BMLO) est mis sur pied au sein du ministère de l'Éducation. Il est chargé d'établir et de perfectionner les programmes d'enseignement de langue française. Un certain nombre d'écoles d'immersion seront dotées d'un programme français enrichi. Un réseau d'écoles francophones à travers la province est également créé. Aujourd'hui, le BMLO est nommé la Direction de l'éducation française (DEF).

1982 Fondation de l'Association des parents fransaskois (jadis connue sous le vocable de la Commission des écoles fransaskoises); avec l'arrivée de la nouvelle *Charte Canadienne des droits et libertés* de 1982, les parents entreprennent la longue démarche visant à se doter de la gestion des écoles francophones de la province. L'amendement à l'*Acte scolaire* en 1993 et la mise en place d'une commission scolaire provinciale (le Conseil des écoles fransaskoises) en janvier 1995 sont le résultat de leurs revendications.

1982 Arrivée de la télévision de Radio-Canada en Saskatchewan; la SRC débute la diffusion d'un bulletin quotidien de nouvelles régionales; diverses émissions de télévision sont produites localement et la station diffuse la programmation générale en français de la télévision de Radio-Canada; elle enrichit également la programmation régionale à la radio.

1988 Jugement de la Cour suprême du Canada dans l'Affaire Mercure (le Père André Mercure avait refusé de payer une contravention rédigée uniquement en anglais). La Cour suprême donne raison au Père Mercure, jugement qui force les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta à se doter de lois linguistiques.

Signature des premières Ententes Canada/communauté entre la communauté fransaskoise et le gouvernement du Canada. Ces ententes de financement destinées au réseau des organismes

communautaires ont accru les moyens financiers de la communauté. Elles permettent alors aux associations régionales et provinciales de se doter de ressources humaines et d'entreprendre des projets à long terme.

1989 Ouverture sur le campus de l'Université de Régina du pavillon de l'Institut linguistique. L'Institut possède un édifice multifonctionnel qui abrite une résidence, un centre culturel, des salles de classes, un théâtre et des bureaux administratifs. Aujourd'hui, l'édifice loge l'Institut français, le Bac en éducation et le Département de français à l'Université de Régina. L'Institut français est le point de ralliement de la francophonie sur le campus.

1999 Les adhérents de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan décident de se doter d'une nouvelle structure pour représenter la communauté. L'Assemblée communautaire fransaskoise voit donc le jour en se dotant d'une structure reflétant celle d'un gouvernement. La province est ainsi divisée en 12 districts électoraux dans lesquels les parlants français de la province élisent leurs représentants démocratiquement.

2008 L'Assemblée communautaire fransaskoise se joint à l'Association canadienne-française de l'Alberta et à Gilles Caron, et devient intervenante dans l'Affaire Caron. La cause Caron remet en question la légalité des lois linguistiques présentement en vigueur en Saskatchewan et en Alberta. La défense de cette cause repose sur des preuves historiques jamais utilisées devant les tribunaux. Ces preuves suggèrent que les droits linguistiques accordés aux francophones de l'Ouest au XIX^e siècle étaient des droits constitutionnels et qu'ils demeurent encore valables aujourd'hui.

Terre-Neuve histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Histoire

La présence française à Terre-Neuve date du début du XVI^e siècle et, dès 1660, une colonie française s'installe à Plaisance (aujourd'hui Placentia). En 1713, avec la signature du traité d'Utrecht, la colonie française de Terre-Neuve passe aux mains de l'Angleterre. La France conserve cependant des droits de pêche à l'ouest et au nord de l'île jusqu'en 1904. Si bien qu'au cours du XIX^e siècle, malgré l'interdiction d'établissement français permanent, des Français venus pêcher la morue puis le homard, ainsi que des familles saint-pierraises s'installent définitivement sur la côte française, principalement dans la péninsule de Port-au-Port.

Ces Françaises et Français ont été rejoints au milieu du XIX^e siècle par des Acadiennes et Acadiens en quête de bonnes terres agricoles. Se dirigeant d'abord vers le fond des baies, ils s'installèrent dans la région de Codroy et à Stephenville. La communauté fut vite assez dynamique pour exiger la présence d'un curé. Ces francophones ne furent pas les seuls à s'installer dans la région. Poussés par la pression démographique, des Écossaises et Écossais du

Cap-Breton ont aussi envahi la baie Saint-Georges pendant que les sources acadiennes se tarissaient vers les années 1860. Sans compter qu'une partie des effectifs acadiens, attirés par la pêche, la chasse au « loup marin » ou le cabotage, ont quitté Terre-Neuve pour la côte nord du golfe et les Îles-de-la-Madeleine.

L'équilibre démographique de la région a donc été bouleversé très tôt et à plusieurs reprises, notamment avec l'arrivée de la voie ferrée à la fin du XIX^e siècle puis, plus tard, de la route transatlantique, de diverses industries et, pendant la Deuxième Guerre mondiale, d'une base militaire américaine importante à Stephenville. Toutes ces activités ont emmené dans leur sillage de nombreux étrangers de langue anglaise et l'assimilation a été massive. Le Labrador, quant à lui, s'est développé au cours des années 1960 avec la découverte de gisements miniers importants et la construction des grands barrages hydroélectriques.

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador a été fondée en 1973. Elle regroupe cinq associations membres. La représentation politique, la défense et la promotion des droits et des intérêts de la communauté constituent ses principales fonctions. Les Franco-Terre-Neuviennes-et-Labradoriennes et Franco-Terre-Neuviens-et-Labradoriens ont fondé leur première école à La Grand'Terre en 1984 et adopté un drapeau en 1986. En 1992, le gouvernement de la province reconnaissait officiellement la communauté francophone qui célèbre depuis, le 30 mai de chaque année, la Journée de la francophonie, reconnue officiellement par voie de décret le 28 mai 1999. C'est en 1996 que ce gouvernement a reconnu le droit des francophones à un conseil scolaire francophone provincial et, en 1997, une entente était signée à ce sujet entre le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador.

Le 25 avril 2008, les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec ont signé une entente en matière de francophonie en vue de favoriser la promotion de la langue française et de la culture francophone. De plus, l'entente constitue un cadre pour la coopération et l'échange au sein de divers secteurs : éducation, culture, jeunesse, langue française, économie, communication, santé, petite enfance, justice, condition féminine et immigration.

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1984 Ouverture de la première école francophone de la province à La Grand'Terre.

1986 Première levée du drapeau des francophones de Terre-Neuve et du Labrador le 30 mai.

1988 Création de Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador.

1989 Création de la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador.

1994 Inauguration du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne de La Grand'Terre.

1996 Reconnaissance, par le gouvernement provincial, du droit des francophones à un conseil scolaire francophone provincial.

1997 Signature de l'Entente Canada-Terre-Neuve relative à la gestion des écoles francophones.

1999 Signature, par le gouvernement provincial, d'un décret faisant officiellement du 30 mai la Journée de la francophonie terre-neuvienne-et-labradorienne.

2004 Terre-Neuve-et-Labrador célèbre 500 ans de présence française dans la province.

Territoires du Nord-Ouest histoire

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Histoire

À l'origine, les Territoires du Nord-Ouest s'étendaient sur la plus grande partie de l'ouest et du nord du Canada. Ils ont été rachetés en 1870 à la Compagnie de la Baie d'Hudson qui y avait érigé de nombreux postes de traite en plus d'avoir repris ceux de sa rivale, la Compagnie du Nord-Ouest. On en retranche successivement plusieurs parties pour former le Manitoba en 1870, le Yukon en 1898, la Saskatchewan et l'Alberta en 1880, et enfin, l'Ontario et le Québec actuels en 1912. La plus grande partie des Territoires du Nord-Ouest sera détachée en 1999 pour former le nouveau territoire du Nunavut.

L'histoire de ces modifications est imprégnée de la présence du français. Dès le XVII^e siècle et pendant tout les XVIII^e et XIX^e siècle, les francophones participent activement à l'exploration du territoire, puis à l'établissement des routes de la lucrative traite des fourrures. Ils sont nombreux dans les comptoirs comme guides, traiteurs, commis et interprètes, mais aussi aux fonctions de commande dans les postes qui opèrent sous le giron de la Compagnie du Nord-Ouest. Ces postes de traite forment autant de petites concentrations de population que l'on dit de transit mais qui rassemblent dans les faits, pour des périodes souvent assez longues, des populations blanches et amérindiennes. Ils favorisent le développement d'établissements sédentaires métis qui sont souvent les points d'établissement de missions où l'Église catholique joue un rôle de premier plan.

La Compagnie de la Baie d'Hudson a été un élément dominant de la vie dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à la Confédération. La volonté du Canada de s'étendre vers l'ouest est alors venue changer le paysage sociopolitique de la région. Dominé par l'esprit anglo-saxon et la culture britannique, le mouvement de migration vers les Prairies, qui s'accélère au cours des années 1880-1890, exacerbe les conflits entre les Métis et les Blancs qui se traduisent en une série d'affrontements entre francophones et anglophones. Les Territoires du Nord-Ouest adoptent, en 1892, une loi faisant de l'anglais leur seule langue officielle. En 1901, ils rendent l'enseignement en anglais obligatoire. Il faudra attendre jusqu'en 1984 pour que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest rétablisse le français comme une des langues officielles du territoire.

Les postes de traite subsistent jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, moment où s'effondre le commerce des fourrures. Les mines prennent alors le relais du développement pour atteindre leur plein essor dans les années 1970. Le déménagement de l'administration du territoire d'Ottawa à Yellowknife, en 1967, contribue aussi à l'accroissement d'une population non autochtone majoritairement anglophone dans la région. Les années 1950 sont marquantes : l'Arctique est choisi pour abriter un système de protection contre de possibles attaques soviétiques. Le réseau draine vers le Nord des milliers de travailleurs venus de partout, accentuant ce qui était déjà un profond déséquilibre linguistique à la fin du XIX^e siècle.

L'encadrement associatif jouera un rôle de premier plan dans le dynamisme franco-ténois. L'Association culturelle franco-ténoise, devenue la Fédération franco-ténoise, est fondée en 1978. En collaboration avec les autres organismes de défense du fait français dans les territoires, elle a créé, en 1986, l'hebdomadaire *L'Aquilon* qui couvre l'actualité franco-ténoise et se veut un véhicule d'information sociale, culturelle et politique. Les années suivantes verront naître à travers le territoire une profusion d'organismes qui tenteront de stimuler le développement communautaire : ce sera le cas à Fort Smith, Hay River, Inuvik, Tuktoyaktuk, Yellowknife, Nanisivik, Resolute, Iqaluit. Peu survivront aux fermetures de mines, aux transferts de bases militaires, aux départs de leaders, etc. Depuis la partition des Territoires du Nord-Ouest, le 1^{er} avril 1999, d'où est né le Nunavut, la Fédération francoténoise compte sept membres réguliers et six membres associés. Aujourd'hui, quatre communautés se partagent 90 % de la population franco-ténoise : Fort Smith, Inuvik, Hay River et Yellowknife

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

Histoire

À l'origine, les Territoires du Nord-Ouest s'étendaient sur la plus grande partie de l'ouest et du nord du Canada. Ils ont été rachetés en 1870 à la Compagnie de la Baie d'Hudson qui y avait érigé de nombreux postes de traite en plus d'avoir repris ceux de sa rivale, la Compagnie du Nord-Ouest. On en retranche successivement plusieurs parties pour former le Manitoba en 1870, le Yukon en 1898, la Saskatchewan et l'Alberta en 1880, et enfin, l'Ontario et le Québec actuels en 1912. La plus grande partie des Territoires du Nord-Ouest sera détachée en 1999 pour former le nouveau territoire du Nunavut.

L'histoire de ces modifications est imprégnée de la présence du français. Dès le XVII^e siècle et pendant tout les XVIII^e et XIX^e siècle, les francophones participent activement à l'exploration du territoire, puis à l'établissement des routes de la lucrative traite des fourrures. Ils sont nombreux dans les comptoirs comme guides, traiteurs, commis et interprètes, mais aussi aux fonctions de commande dans les postes qui opèrent sous le giron de la Compagnie du Nord-Ouest. Ces postes de traite forment autant de petites concentrations de population que l'on dit de transit mais qui rassemblent dans les faits, pour des périodes souvent assez longues, des populations blanches et amérindiennes. Ils favorisent le développement d'établissements sédentaires métis qui sont souvent les points d'établissement de missions où l'Église catholique joue un rôle de premier plan.

La Compagnie de la Baie d'Hudson a été un élément dominant de la vie dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à la Confédération. La volonté du Canada de s'étendre vers l'ouest est alors venue changer le paysage sociopolitique de la région. Dominé par l'esprit anglo-saxon et la culture britannique, le mouvement de migration vers les Prairies, qui s'accélère au cours des années 1880-1890, exacerbe les conflits entre les Métis et les Blancs qui se traduisent en une série d'affrontements entre francophones et anglophones. Les Territoires du Nord-Ouest adoptent, en 1892, une loi faisant de l'anglais leur seule langue officielle. En 1901, ils rendent l'enseignement en anglais obligatoire. Il faudra attendre jusqu'en 1984 pour que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest rétablisse le français comme une des langues officielles du territoire.

Les postes de traite subsistent jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, moment où s'effondre le commerce des fourrures. Les mines prennent alors le relais du développement pour atteindre leur plein essor dans les années 1970. Le déménagement de l'administration du territoire d'Ottawa à Yellowknife, en 1967, contribue aussi à l'accroissement d'une population non autochtone majoritairement anglophone dans la région. Les années 1950 sont marquantes : l'Arctique est choisi pour abriter un système de protection contre de possibles attaques soviétiques. Le réseau draine vers le Nord des milliers de travailleurs venus de partout, accentuant ce qui était déjà un profond déséquilibre linguistique à la fin du XIX^e siècle.

L'encadrement associatif jouera un rôle de premier plan dans le dynamisme franco-ténois. L'Association culturelle franco-ténoise, devenue la Fédération franco-ténoise, est fondée en 1978. En collaboration avec les autres organismes de défense du fait français dans les territoires, elle a créé, en 1986, l'hebdomadaire *L'Aiglon* qui couvre l'actualité franco-ténoise et se veut un véhicule d'information sociale, culturelle et politique. Les années suivantes verront naître à travers le territoire une profusion d'organismes qui tenteront de stimuler le développement communautaire : ce sera le cas à Fort Smith, Hay River, Inuvik, Tuktuyaktuk, Yellowknife, Nanisivik, Resolute, Iqaluit. Peu survivront aux fermetures de mines, aux transferts de bases militaires, aux départs de leaders, etc. Depuis la partition des Territoires du Nord-Ouest, le 1^{er} avril 1999, d'où est né le Nunavut, la Fédération francoténoise compte sept membres réguliers et six membres associés. Aujourd'hui, quatre communautés se partagent 90 % de la population franco-ténoise : Fort Smith, Inuvik, Hay River et Yellowknife

Yukon

Pour les francophones qui ont découvert et colonisé le pays (Nouvelle France) leur sort était scellé quand ils sont passés de colonie Française à colonie Anglaise en l'an 1763.

Histoire

Les francophones sont au Yukon depuis le tout début de la présence européenne. Au temps de la ruée vers l'or du Klondike, les Canadiens français surpassaient même en nombre les Canadiens anglais. Cependant, les premières personnes non autochtones à venir au Yukon n'étaient pas en

quête d'or, mais pratiquaient le commerce des fourrures. Au Yukon, comme ailleurs au pays, les voyageurs canadiens-français et métis ont joué un rôle essentiel dans ce type de commerce.

Alors que les entreprises russes ont dominé le commerce en Alaska jusqu'en 1867, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) était la principale compagnie au Yukon. En 1840, Robert Campbell a exploré l'intérieur du Yukon pour le compte de la CBH. Il voyagea le long de la rivière Pelly et du fleuve Yukon avec l'aide de guides canadiens-français de confiance. Pour les récompenser de leurs efforts, il baptisa des lieux géographiques en leur honneur.

C'est un traiteur francophone, François-Xavier Mercier, qui réussit à concurrencer le monopole commercial de la CBH. Avec l'aide de son partenaire Jack McQuesten, il construisit en 1874 le poste de Fort Reliance, juste en aval de l'embouchure de la rivière Klondike. C'est aussi en grande partie grâce à ses efforts que l'Église catholique envoya les premiers missionnaires oblats dans la région. Prêtres et sœurs francophones du Canada et d'Europe eurent par la suite un impact important sur le développement du Yukon, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé.

À l'époque de la ruée vers l'or du Klondike, à la fin du XIXe siècle, les francophones étaient déjà bien établis dans la région. Ils jouèrent d'abord un rôle essentiel dans la fondation et le développement des nouvelles agglomérations du Yukon, particulièrement Dawson et Mayo. Par la suite, ils eurent aussi un rôle actif dans la vie sociale et politique du territoire au sein de la nouvelle société qui émergea de la ruée vers l'or. Arpenteurs, ingénieurs, enseignants, prospecteurs, aventuriers, gens d'affaires, hommes et femmes, les francophones ont laissé leur marque au Yukon. Les noms de lieux attestent aujourd'hui d'une riche présence francophone sur tout le territoire.

Néanmoins, au cours des cent dernières années, la forte émigration qui suivit le déclin de la ruée vers l'or, l'isolation et l'absence d'une infrastructure appropriée menèrent à la quasi-assimilation de la population francophone malgré une présence continue. C'est au début des années 1980 que l'on vit renaître, grâce à des efforts concertés au sein de la communauté franco-yukonnaise, un intérêt pour la langue et les droits des francophones.

De nouveaux services, comme une garderie, une école et un centre francophone, sont dorénavant des preuves tangibles de la vitalité de la collectivité francophone.

La nature sauvage du Yukon continue toujours d'attirer l'âme francophone. Les grands espaces du Yukon offrent d'innombrables occasions de vivre loin des contraintes imposées dans les villes et interpellent l'esprit féru d'individualisme. Mais le Yukon d'aujourd'hui est aussi devenu beaucoup plus qu'une destination pour des francophones en quête d'aventure - c'est un endroit où les personnes d'expression française peuvent vivre, se développer et contribuer par leur langue et leur culture. C'est un endroit où il fait bon vivre et grandir en français.

Le tort était déjà fait.

Les 30 dernières années

1979 Les francophones du Yukon se regroupent pour former une association qui deviendra plus tard, en 1982, l'Association franco-yukonnaise (AFY). L'AFY fondera le journal L'Aurore boréale un an plus tard, soit en 1983.

1984 À la suite d'une violation du code de la route, le Franco-Yukonnais Daniel Saint-Jean dénonce, devant les tribunaux, l'inconstitutionnalité de sa contravention rédigée en anglais seulement. L'affaire donne naissance aux premières discussions sérieuses entre les gouvernements fédéral et territorial quant à l'obligation du territoire de servir les francophones dans leur langue.

Création du programme d'enseignement en français langue maternelle, appelé le programme-cadre de français, de la 1^{re} à la 6^e année, grâce à des enseignants et des parents membres de l'AFY; trente-quatre enfants fréquentent les deux classes du programme, logées au sous-sol de l'école Whitehorse Elementary. La Garderie du petit cheval blanc apparaîtra en 1989. Le milieu de l'éducation en français continuera d'évoluer au point où l'école Emilie-Tremblay deviendra homogène en 1990, puis obtiendra la 12^e année en 1995. Entre temps, en 1990, la nouvelle loi sur l'éducation sera adoptée et des élections auront lieu en 1991 pour élire des conseillers scolaires francophones.

1990 La nouvelle loi sur l'éducation sera adoptée et des élections auront lieu en 1991 pour élire des conseillers scolaires francophones.

1985 Des bénévoles de l'AFY commencent à produire l'émission Rencontres sur les ondes de CBC Yukon.

1986 Les années 1986-1988 sont le théâtre d'une grande effervescence de la francophonie avec, dans un premier temps, la création du drapeau franco-yukonnais (1986), puis, deux ans plus tard, la signature de la première entente Canada-Yukon sur les langues et l'adoption de la Loi sur les langues du Yukon, à la suite de laquelle le Bureau des services en français (BSF), aujourd'hui appelé Direction des services en français, sera créé (1988).

1993 L'UNESCO reconnaît la politique de relations communautaires de l'AFY : Vivre ensemble en harmonie.

1995 Naissance de l'association Les EssentiEUES, du comité Espoir Jeunesse et de la troupe de théâtre Les Voyageurs de l'école Émilie-Tremblay; la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) no 23 est créée.

1999 Après avoir obtenu, en 1991 et après 12 années de requête, le signal FM de la radio française de Radio-Canada, les francophones de Whitehorse obtiennent l'accès sans frais à la télévision française de Radio-Canada.

2000 Quatre ans après l'offre d'un service régulier d'éducation aux adultes par l'AFY, c'est la création du Service d'orientation et de formation des adultes, le SOFA.

2002 Le comité Canada-France voit le jour. Il se nomme aujourd'hui Espace France- Yukon.

2005 Le Centre de la francophonie (ouvert en 2001) devient le seul guichet d'accueil et d'aide aux nouveaux arrivants. La Fondation boréale est également créée. Elle a pour mandat de financer des projets éducatifs.

2007 Le 15 mai est proclamé Journée de la francophonie yukonnaise par le gouvernement territorial.

2008 Première édition du Festival du solstice; fête unique d'activités et de spectacles aux couleurs de la francophonie à Whitehorse avec plusieurs prestations d'artistes francophones, francophiles et anglophones yukonnais pendant les journées les plus longues de l'année.

Encore aujourd'hui en 2012, tous les papiers officiels gouvernementaux, personnels ou d'individus, sont rédigés en anglais seulement : permit de conduire, carte d'assurance maladie, carte d'assurance sociale, certificat de mariage, etc.

Nouvelle-France, région de la Louisiane en 1777



De son côté, dès 1777, le marquis de La Fayette (1757-1834) avait pris une part active à la guerre de l'Indépendance américaine (1774-1783) aux côtés des insurgés; il contribua à la victoire décisive de Yorktown. Il avait équipé à ses frais un vaisseau de guerre et était venu à Philadelphie offrir ses services «désintéressés».

Bien que très lié avec Benjamin Franklin, il fut surtout le compagnon de campagne de George Washington. Convaincu qu'il était possible de rallier les Canadiens, La Fayette proposa à

George Washington d'envahir la «province de Québec» sous les auspices de la France (celle-ci avait massé des troupes aux États-Unis d'environ 8000 hommes afin de soutenir les Américains contre les Britanniques); mais Washington, qui craignait de redonner à la jeune république américaine un voisin gênant, n'acquiesça pas au projet; il proposa une expédition à La Fayette à partir du lac Champlain, mais il s'organisa pour faire échouer l'entreprise en ne fournissant aucun moyen de ravitaillement au cœur de l'hiver.

Soulignons que l'effort militaire de la France a été plus grand pour aider les États-Unis à conquérir leur indépendance que pour permettre au Canada de demeurer français. Frédéric de

Prusse avait vu juste sur les intentions de la France, comme en témoigne cette lettre (un extrait) adressée à son ambassadeur à Paris: On se trompe fort en admettant qu'il est de la politique de la France de ne point se mêler de la guerre des colonies. Son premier intérêt demande toujours d'affaiblir la puissance britannique partout où elle peut, et rien n'y saurait contribuer plus promptement que de lui faire perdre ses colonies en Amérique. Peut-être même serait-ce le moment de reconquérir le Canada. L'occasion est si favorable qu'elle n'a été ne le sera peut-être dans trois siècles.

Source: <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-2historiaue.htm> (1)

La fin de la francophonie officielle en Louisiane (Nouvelle-France jadis)

La Constitution de 1913 obligea les écoles publiques à n'enseigner qu'en anglais. Les maîtres avaient le droit de punir leurs élèves qui, par mégarde, parlaient français en classe ou dans les cours de récréation. Il arrivait que l'on oblige les enfants surpris à parler français à se laver la bouche avec du savon et à s'agenouiller pendant une heure sur des épis de maïs. Cette discrimination toucha plus les Blancs que les Noirs, car ces derniers étaient moins perméables à l'anglais. L'État recruta, dans le nord de la Louisiane, dans le Mississippi et dans le Kentucky des professeurs qui ne parlaient qu'anglais. Cette interdiction du français n'avait rien de rigoureux dans les écoles privées. Dans ces écoles fréquentées par les communautés acadiennes, l'interdiction passa plus ou moins inaperçue, mais le «Code de Napoléon» a continué à s'appliquer dans les lois de l'État. Toutefois, les Acadiens francophones ne comptaient plus que pour 2 % des signataires de la Constitution. C'est au cours de ces années que les enfants surpris à parler français à l'école recevaient des coups de fouet sur les fesses.

Durant une décennie (au cours des années 1930), certains membres du clergé catholique, par ailleurs fortement américanisé depuis le début du XXe siècle, encouragèrent les Louisianais francophones à abandonner le français pour l'anglais; par la suite, le clergé local fut formé selon les valeurs anglo-américaines du Sud. C'est ce qui explique probablement que, dans les années 1980, une seule communauté religieuse offrait encore une messe en français le dimanche (à sept heures le matin); quelques autres communautés offraient une messe en semaine dans les centres d'accueil pour les personnes âgées.

C'est au cours de ces années que les Louisianais francophones ont véritablement découvert les Américains, qu'on appelait encore «les Anglais»! L'exploitation intensive du pétrole à partir de 1940 changea le visage de la Louisiane, tout en faisant la fortune des habitants de Lafayette. L'arrivée de la Seconde Guerre mondiale a mis les Louisianais francophones en contact avec les soldats américains. Les Louisianais qui revinrent d'Europe poursuivirent l'œuvre d'américanisation commencée par les hommes d'affaires et les professeurs américains, tandis que la Louisiane sortait de sa ruralité.

Après la Seconde Guerre mondiale, le français (ou ses variantes) n'était plus la langue majoritaire en Louisiane, alors que l'avènement de la radio et surtout de la télévision allait s'introduire dans les foyers et accélérer le changement amorcé par les établissements scolaires et les communautés religieuses. Dès la décennie 1950, on peut affirmer que le français était pratiquement perdu en

Louisiane. La plupart des Louisianais d'origine francophone étaient assimilés, à l'exception des personnes âgées.

En ce qui concerne les écoles publiques et paroissiales, il ne fut plus question du français. L'article XII prévoit encore des écoles séparées pour les Blancs et les Noirs (section 1), mais impose l'emploi exclusif de l'anglais (section 12), tandis que les fonds publics ne doivent pas être destinés à soutenir une école privée (française) ou confessionnelle (catholique).

<http://www.tfg.ulaval.ca/axl/arnord/louisiane-2historique.htm> (1)

SUGGESTIONS

- #1 Que le gouvernement en place fasse une loi que ferait en sorte que toute invention venant du Québec inventée par un québécois ait un nom francophone et logo de la compagnie existante ou à venir quitte à le changer dans le futur.
- #2 Que le gouvernement en place introduise une loi pour faire en sorte, que tout ce qui est introduit en sol québécois soit étiqueté par un gros caractère français avec un logo.
- #3 Que le gouvernement en place introduise une loi interdisant aux personnes qui annoncent la vente d'arborer une enseigne en français et une autre en anglais, exemple : À vendre, for sale. Une amende de \$20.00 minimum plus les frais, si trouvés coupables et enlevée sur le rapport d'impôts.
- #4 Que le gouvernement en place introduise une loi interdisant aux restaurants d'avoir des napperons en anglais et d'autres en français ou toute enseigne sous peine d'amende, si trouvé coupables, de 100\$ pour la première offense et plus selon la gravité de l'offense et le double pour récidive. Les enseignes et directives devraient être unilingue français avec un pictogramme y compris les napperons. Exemple : les restaurants devraient afficher le menu en français, avec un pictogramme (l'image de mets). Compte tenu de la mondialisation du tourisme, ça fait en sorte que nous sommes exposés à plusieurs alphabets : turc, grec, arabe, chinois, russe, etc. Il ne s'agit pas de faire plusieurs exemplaires de ces menus en différentes langues, dialectes, alphabets, (un pictogramme est de mise). D'ailleurs toutes ces choses sont déductibles d'impôt. Et comme dit l'adage : «avant d'exiger le respect d'autrui, il faut se respecter soi-même».
- #5 Que le gouvernement en place à Québec introduise une loi qui ferait en sorte que toute compagnie en sol québécois et qui veut s'installer ici, se dote d'un nom québécois français et d'un logo.
- #6 Que le gouvernement présent introduise une loi qui fera en sorte que la radio française ici au Québec nous fasse entendre des chansons françaises (québécoises) à plus de 83% et ceci aux grandes heures d'écoute et 17% en toutes les langues et dialectes, exemple : italien,

portugais, allemand, chinois, anglais, russe, etc.

#7 Qu'une loi soit introduite qui fera en sorte que la télévision québécoise transmette une programmation qui soit d'origine québécoise à 90%, ceci stimulera la création d'émissions.

#8 Que le gouvernement présent introduise une loi pour arrêter définitivement les commerciaux faits pour nous à l'étranger. Qu'il oblige tout diffuseur en sol québécois d'utiliser dans sa publicité des acteurs québécois, des lieux québécois, des trames sonores et des chansons québécoises, et des artisans québécois. Il ne faut pas oublier que nos acteurs (actrices) vont bientôt passer de minoritaires sur la sécurité sociale à majoritaires si une loi dans ce sens n'est pas faite et appliquée au plus tôt, sinon nous (les payeurs de taxes) allons encore payer la note.

#9 Que le gouvernement en place introduise une loi dans son modèle actuel, qu'il soit obligatoire que tous les gouvernements présents et futurs soient obligés de faire paraître chaque année dans tous les médias, sites internet, etc., une liste de pays qui sont francophones et leur population ainsi que le rang des langues et dialectes, exemple :

La langue la plus répandue au monde : le français

La langue la plus parlée au monde : le mandarin

Le dialecte le plus parlé au monde : le cantonnais

Le dialecte le plus répandu au monde : l'anglais

et donner la population totale de langue française.

#10 Que soit autorisée une loi dans le mandat de rendre obligatoire des cours de diction pour bien parler le français aux présents animateurs (trices) des médias : télévision, radio, presse écrite et électronique. Il ne faut pas oublier la portée de l'influence que ces gens ont sur nous et nos enfants.

#11 De faire connaître par voie publicitaire à la télé, radio, journaux, presse écrite et électronique, que l'Agence internationale de la francophonie (A.I.F.) est là pour défendre et promouvoir une francophonie économique et les intérêts de ses pays-membres (45) devant l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.). Qu'il existe d'autres associations de pays francophones : (C.E.M.A.C.) continent d'Afrique centrale, (C.E.D.E.A.O.) Afrique de l'Ouest. Opérateur principal (A.I.F.). Elle regroupe 49 états et gouvernements (voir le

Journal de Montréal du mercredi, 15 novembre 2000, page 11), et la population qu'ils représentent ainsi que la population mondiale française.

#12 Que l'histoire du peuple québécois français et ses racines soit enseignée dans les écoles de la 3^e année scolaire (primaire), ceci au plus tôt. Que la revanche des berceaux par les conquérants après la conquête de la colonie française et son impact sur la francophonie

soient inclus au programme.

- #13 Que soit donné un cours sur la social démocratie dès la 5^e année scolaire, exemple : Charte des droits et libertés des Nations Unies, droit international, syndrome de Stockholm. (Syndrome de la femme violentée) (qui prend pour son bourreau et défend sa cause), (syndrome du conquérant et du conquis), ses impacts, régime présidentiel, régime de premier ministre, etc.
- #14 Qu'une loi fasse en sorte que toutes les maisons familiales (appartements) québécoises, reçoivent annuellement un petit rapport sur la langue française, son évolution, les mesures prises, les mesures à venir prochainement sur tout le sol québécois.
- #15 Qu'une loi québécoise d'un gouvernement souverainiste, rende obligatoire qu'un enfant, qui est né dans une famille où un des deux parents a fait son école en partie ou en totalité en français, qu'il soit admis à l'école française.
- #16 Qu'une loi québécoise, stipulant qu'un étudiant n'a pas le droit de changer d'école française vers anglaise ou autre en sol québécois.
- #17 Qu'une loi québécoise sur l'éducation publique se lise comme suit: advenant qu'une femme ou une fille donne naissance, et que le certificat de naissance de l'enfant est inscrit père inconnu, cet enfant est obligé d'aller à l'école francophone.
- #18 Que le gouvernement en place oblige tout diffuseur en sol québécois, lors d'interview en d'autres langues que le français, de se servir d'interprètes francophones québécois, et aussi de donner aux mal entendants un service adéquat.
- #19 Que toute correspondance gouvernementale, vers d'autres pays, soit dans la langue de ceux-ci accompagnée d'une version en français.
- #20 Que toute musique destinée au public québécois, dans les centres d'achats, les magasins à grande surface, à l'extérieur, et dans les lieux publiques, soit d'origine québécoise.
- #21 Que le gouvernement en place introduise dans le système scolaire anglophone ou autre, avant le début de l'année scolaire 2013, une loi obligeant que tout étudiant de la troisième année du primaire au secondaire, CÉGEP, etc., à partir du 1^{er} janvier 2014, passe la seconde moitié de l'année en immersion française seulement.

COMMENTAIRES

Nous vous remercions ainsi que toutes les personnes qui nous ont inspiré et toutes les gens de Brome-Missisquoi qui font partie à part entière du peuple du pays, le Québec. Et que penser du respect démontré par nos ancêtres et que nos descendants qui se rappelleront de ce droit à la dignité quand peines, misères et acharnement et à quel prix que l'héritage que leurs ancêtres ont laissé. Améliorons l'héritage que nous allons laisser à toute notre génération existante, comme nos parents l'ont fait avant de nous le passer. Oui, je pense à l'héritage du Québec.

Il est inconcevable de constater qu'un représentant des Townshippers soit sur la Table des commissaires, lorsque l'Association des Townshippers reçoit plus de 240 000\$ par année depuis plusieurs années pour travailler en partie à dénigrer la langue française en vantant le dialecte anglais et ses bienfaits. Mais nous savons tous que l'argent donné aux Townshippers par le gouvernement fédéral vient des taxes des francophones québécois. Et que dire du gouvernement fédéral qui donna nos impôts soit 550 000\$ du Québec et un autre 550 000\$ dans la même année sous le régime de Robert Bourassa, à Alliance Québec pour faire la promotion de l'anglais au détriment du français en sol québécois. Que dire de Daniel Johnson (fils) qui a remplacé Robert Bourassa à la fin de son mandat et qui donna plus de 900 000\$ des impôts et taxes des québécois (es) à Alliance Québec pour promouvoir l'anglais au détriment du français au Québec tout en faisant un déficit de 5,7\$ milliards dans la même année.

Voici 2 exemples de lettre et réponse, une à la présidente des Townshippers et une à une résidente d'une petite municipalité.

Lettre de Mme. Heather Keith-Ryan, Présidente des «Townshippers» face à la question de la langue d'affichage.

En tant que présidente de l'Association des anglophones des Cantons de l'Est, je vous écris pour vous parler de la position de notre Association concernant la question toujours irrésolue de la langue d'affichage. Je crois qu'il est essentiel que vous connaissiez les raisons pour lesquelles cette question est si importante pour notre communauté, afin que, suite à la décision de la Cour suprême, s'il y a un vote soit au caucus ou à l'Assemblée nationale, vous sachiez ce que la communauté anglophone des Cantons de l'Est pense à ce sujet.

La question est importante pour nous pour plusieurs raisons. En province, la croissance démographique de la communauté anglophone diminue rapidement; 20% de notre population est composée de personnes âgées et constitue la portion la moins bilingue de notre population; nos institutions font des pieds et des mains pour continuer d'exister; et notre langue est interdite sur les affiches commerciales.

Nous ne contestons pas la primauté de langue française au Québec. Nous ne pouvons cependant accepter l'interdiction de notre langue sur les affiches commerciales. Les gens d'affaires attirent habituellement leur clientèle par une affiche placée bien à vue à l'extérieur de leur établissement et non à l'intérieur. Donc, la solution proposée «intérieur/extérieur» ne nous empêchera pas de nous sentir humiliés et nous est tout à fait inacceptable.

Laissez-moi vous rappeler cet incident qui s'est produit à Rock Island au Québec. Quand l'école a été construite dans les années cinquante, son nom a été coulé dans une plaque de laiton qui fut fièrement fixée sur un mur de l'école : « Sunnyside School ». La Commission scolaire ajouta une affiche bilingue à l'extérieur de l'édifice conformément à la loi 101. Cette année, l'école a été obligée de, soit ajouter le mot « École » ou d'enlever le mot « SCHOOL » de la plaque.

Étant donné que le laiton change avec le temps et coûte cher, ajouter le mot « École » n'était pas une solution satisfaisante. Le directeur de l'école a dû enlever lui-même le mot offensant, « SCHOOL » tel qu'on le lui avait ordonné. Est-ce donc tout ce qu'on a trouvé pour promouvoir la primauté du français?

Il y a plusieurs façons de promouvoir la langue et la culture française : de meilleures bibliothèques, des films, des livres et la promotion des arts. Prenons un chemin plus positif afin de pouvoir tous vivre en harmonie ici, chez nous, dans notre province. Nous vous demandons seulement de nous accorder la **possibilité de choisir** d'utiliser une autre langue, anglais ou autre, en plus du français sur les affiches commerciales et d'avoir les droits que tout citoyen canadien peut s'attendre à avoir.

Heather Keith-Ryan
Présidente

Réponse à cette lettre de Mme Heather Keith-Ryan par André Desnoyers :

Madame, dans une lettre publiée dans les pages du journal LE GUIDE, édition du 6 décembre 1988, vous avez écrit que la communauté que vous représentez est anglophone. Dommage!

Vous devriez aller en Angleterre ou même déménager. Vous y seriez plus à votre place puisque vous pourriez travailler pour la collectivité anglaise. Présentement, vous ne travaillez pas pour la collectivité québécoise.

Vous écrivez que ce sont les personnes âgées qui, parmi les membres de votre communauté, sont les moins bilingues. Pas étonnant que ces personnes ne parlent pas le français si l'on considère qu'étant plus jeunes, elles avaient sans doute des dirigeants avec votre mentalité et qui basaient tout sur l'écriture anglaise : affichage, panneaux-réclame, contrats, etc., ce qui fait qu'elles n'ont pas été exposées à la réalité. Or, la réalité, c'est que ce sont des Français qui ont découvert ce pays et que ce sont eux qui forment la majorité dans ce même pays, S.V.P. délivrez les membres de votre communauté de cette manière de voir, d'entendre et d'analyser les choses et laissez-les être des Québécois à part entière et travailler pour la collectivité québécoise. Leurs descendants ne s'en porteront que mieux! Dites-leur aussi qu'il y a plus de quatre milliards d'êtres humains sur la Terre et qu'on y parle plusieurs langues : le chinois, le grec, l'arabique, le russe, etc.

Vous vous dites étonnée que le « school » offense les francophones mais vous semblez afficher le même mépris pour le mot « école ». Connaissez-vous le dicton qui dit : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que les autres te fassent »?

Pour ce qui est de la promotion de la langue et de la culture, comme vous dites en anglais : « What is good for the goose is good for the gander ». En français, on dirait : « Si c'est bon pour un, c'est bon pour l'autre ».

Ouvrez votre esprit et regardez la réalité qui vous entoure. Cherchez une solution basée sur la forme et l'image. Ainsi, vous ne vous sentirez plus isolée et les membres de votre communauté ne se sentiront plus comme dans un ghetto; ils se sentiront comme des Québécois à part entière.

D'une personne qui travaille pour la collectivité québécoise et qui pense à l'héritage mental et social des futures générations.

André Desnoyers
Cowansville.

Lettre de Mme Johanne Vaudry Blumenfeld, de Brigham, parue dans un hebdomadaire durant le mois d'octobre 2000 :

My son goes to Heroes' Memorial school which is under the District of Bedford School Board. Last year when I received my school tax bill from the commission scolaire Davignon, I told the municipality where I live that I wanted to pay my taxes to the District of Bedford School Board.

But this year I received a bill from Davignon again. It is in the process of making the change that I found out the following. There is a clause on your property evaluation that indicates to which school board you have to pay your school taxes. How will the evaluator make that choice? If the property owners name is anglophone you will pay to the District of Bedford. If the name is francophone or any other nationality you will pay to the commission scolaire Davignon.

I know lots of people with family names that are francophone and their children go to anglophone schools. So imagine the confusion!?

To protect the survival of anglophone schools, check your school tax bill and if any change is required, take the time to advise your municipality and the school board.

This article is not to blame anyone. It is only to invite people to be responsible towards their children's education and to pay their school taxes where they should be paid.

Johanne Vaudry Blumenfeld
Brigham.

Réponse à la lettre ci-dessus par André Desnoyers:

La taxe scolaire : une solution trouvée depuis longtemps

Réponse à madame Johanne Vaudry Blumenfeld de Brigham.

Seul le ministère de l'Éducation sera le percepteur de la taxe scolaire qui aurait un bureau local

dans la M.R.C. et le diviserait à part égale, par enfant enregistré dans les commissions scolaires.

Ceci éviterait la perte de temps des évaluateurs pour savoir dans quelle commission scolaire va telle ou telle personne, compte tenu que son nom est de consonance anglaise ou française, moins

de copies, feuilles d'évaluation plus faciles à remplir. Pour ce qui est des personnes de langue française qui envoient leurs enfants à l'école anglaise, ils font ce que l'ex-présidente des Townshippers, madame Heather Keith-Ryan, voulait éviter, les exodes des anglophones.

Quand un enfant va à l'école anglaise en sol québécois, c'est le chemin de l'exode. Les études terminées, ils partent à la recherche d'un emploi aux États-Unis, en Jamaïque, en Afrique du Sud ou en Angleterre. Les parents de ces enfants sont très chanceux s'ils voient les enfants et grands-enfants, une ou deux fois par année à Noël et pendant leurs vacances.

C'est inconcevable de voir des gens, pas faire la différence entre mentalité et une ou des langues qui sont des outils de communication, de travail, etc. Au Québec, il faut savoir lire et écrire le français.

P.S. : Madame Heather Keith-ryan envoie ses enfants à l'école française, elle.

André Desnoyers.